



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

## Le rendez-vous des élus

# Le taux de femmes conseillères communautaires en hausse

L'association Intercommunalités de France a publié hier un bilan exclusif des résultats de l'installation des conseils communautaires. Maire info complète ces données et montre que le nombre de femmes conseillères communautaires a notablement évolué.

Il y a peu de surprises et beaucoup de « stabilité » dans les données publiées par Intercommunalités de France sur les nouveaux conseils communautaires. Depuis le 24 avril, l'ensemble des 1 252 intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes et d'agglomérations, communautés urbaines et métropoles) ont installé leur conseil communautaire et élu leur bureau (président, vice-présidents et d'autres membres éventuellement). Pour mémoire, les conseillers communautaires des communes de plus de 1 000 habitants sont élus par fléchage sur le même bulletin de vote que les conseillers municipaux ; tandis que dans les communes de moins de 1 000 habitants, ils sont désignés dans l'ordre du tableau : d'abord le maire, puis le premier adjoint, et ainsi de suite. Premier enseignement constaté par Intercommunalités de France (IdF) : un peu plus de la moitié des présidents sortants (53,8 %) ont été reconduits. Ce chiffre est très stable depuis deux mandats. IdF note que les présidents qui sont également maires de leur commune « sont plus souvent réélus à leur poste de président » (54,5 %) que ceux qui sont adjoints ou conseillers municipaux (48 %).

### 40 % de conseillères communautaires

Curieusement, l'étude d'IdF, sur la question de la parité, ne se penche que sur le sujet du ratio hommes/femmes des présidents d'intercommunalité. Dans ce domaine, même s'il n'y avait guère d'illusions à se faire, les chiffres sont là : le taux de femmes élues à la présidence d'une intercommunalité reste faible (14,6 %), même s'il est de trois points supérieur à celui de 2020 (11,2 %) et qu'il a doublé depuis 2014 (8,1 %).

Maire info a consulté le Répertoire national des élus communautaires qui liste l'ensemble des 53 750 conseillers communautaires. Mais il permet de dégager un certain nombre de tendances. Selon les données disponibles à ce jour, le ratio femmes/hommes dans EPCL à fiscalité propre est aujourd'hui de 40/60. C'est une évolution notable : si l'on se réfère à l'étude par la DGCL en novembre 2020, il n'y avait alors que 35,8 % de femmes conseillères communautaires.

Pour ce qui concerne les vice-présidents enfin, la progression est plus limitée : l'analyse du Répertoire national des élus montre que 27,6 % des vice-présidents sont des femmes (contre 25,6 % en 2020), à ce jour. Mais peut-être que la remontée de nouvelles données

issues des communautés de communes fera diminuer ce ratio. La raison de la proportion encore trop faible de femmes dans les conseils communautaires est bien connue : la plupart des communes n'ont qu'un élu qui les représente à l'intercommunalité – le maire. 77 % des maires étant des hommes, il est logique, dans ces conditions, que le nombre d'hommes soit plus important dans les conseils communautaires.

### Présidence et ville-centre

Autre enseignement de l'étude d'IdF : ce sont toujours des maires qui sont, très majoritairement, présidents d'intercommunalités. Environ 87 % des présidents sont maires – les 13 % restants étant adjoints au maire ou simples conseillers municipaux. Ce phénomène – logique – est encore plus marqué dans les agglomérations, communautés urbaines et métropoles (plus de 90 %).

Par ailleurs, IdF a établi que, contrairement à une idée reçue, les présidents d'intercommunalités ne sont « pas majoritairement » des élus de la ville-centre : pour plus de 60 % d'entre eux, ce n'est pas le cas. Plus précisément : « Un tiers (32,2 %) des présidents d'intercommunalité sont aussi maires de la commune la plus peuplée et plus de la moitié (55 %) sont maires d'une autre commune. 7 % sont adjoints ou conseillers municipaux de la commune la plus peuplée, et 6 % le sont dans une autre commune. »

Mais ces chiffres cachent une très forte disproportion entre territoires ruraux et urbains. Dans les territoires les plus ruraux (communautés de communes), la proportion de présidents qui sont également maires de la commune-centre tombe à 26,5 %... alors qu'elle est de 71,4 % dans les communautés urbaines et métropoles.

### Évolutions politiques

Enfin, l'étude d'IdF montre que les équilibres politiques traditionnels n'ont guère changé entre 2020 et 2026 : « La droite traditionnelle et le centre-droit conservent la première place en nombre de présidents, tandis que la gauche, principalement les socialistes, en président nettement moins, devant le centre. Une part non négligeable des présidents se déclarent sans étiquette ou divers, notamment dans les intercommunalités les plus rurales où les étiquettes ne sont pas attribuées par les préfetures. »

Franck Lemarc

(Source : Maire info)

### GFA DES PRES VERTS

Siège social : 9 Chemin des Pies  
Hameau de Coulouvre  
39260 CRENANS  
Groupement Foncier Agricole  
au capital social de 43.000 €  
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER  
n° 850 212 044

Par décision du 20-05-2026, les associés ont décidé à compter du 31-05-2026 de réduire le capital social de 750 € et de le porter à 42.250€. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis, la gérance.

### AGRI CONSEIL 39

### GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGRÉÉ DES BRÛLEUX

Siège social : 2 Rue des Ecoles  
39120 PETIT-NOIR  
agréé le 16-02-2018  
sous le n°39-1229  
R.C.S. Lons-le-Saunier  
n° 792 257 263

Par décision du 20-05-2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au 8 Rue des Brûleux – 39120 PETIT-NOIR à compter du 01-06-2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis, la gérance

### VENTE DE PARCELLES BOISEES

Maître Pierre-Louis CHARNAUX, notaire à CHAMPAGNOLE (39300), 1 rue Clémenceau, informe que Madame Yvette METRA, Monsieur Christian PAGNIER, Madame Joëlle PAGNIER et Monsieur Jean-Claude PAGNIER cèdent les parcelles boisées sur la commune de CHAPÉLLE DES BOIS (25240) cadastrées :

Section G numéro 88 luidit COMBE DAVID d'une contenance de 27a 40ca ; Section G numéro 89 luidit COMBE DAVID d'une contenance de 08a 65ca ; Section G numéro 87 luidit COMBE DAVID d'une contenance de 39a 00ca. Moyennant le prix de DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (2 350,00€) pour le tout. Conformément à l'article L.331-19 alinéa 3 du Code Forestier, les propriétaires riverains disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication pour faire savoir à Maître Pierre-Louis CHARNAUX par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, leur droit de préférence aux prix et conditions mentionnés.

Pour avis, Le notaire.

### AGRI CONSEIL 39

### GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU CLOS

Siège social : 15 Rue de la Mairie  
39110 ABERGEMENT-LES-THESEY  
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
au capital social de 69.000 €  
R.C.S. Lons-Le-Saunier  
n° 778 358 796

### AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 10-05-2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Est nommé en qualité de liquidateur : Monsieur GAGNEPAIN Mathias demeurant : 15 Rue de la Mairie 39110-ABERGEMENT-LES-THESEY, et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis, Le liquidateur.

Par acte SSP du 20/05/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : LEONIS PATRIMOINE  
Objet social : le courtage d'assurances ;  
Siège social : 4 Rue de l'Eglise 39800 Picarreau,  
Capital : 2000 €  
Durée : 99 ans  
Gérance : M. MOREAU Emilien, demeurant 4 Rue de l'Eglise 39800 Picarreau, M. NAVARRO Antoine, demeurant 6 Rue de Picardie 25000 Besançon  
Immatriculation au RCS de Lons-le-Saunier

### AGRI CONSEIL 39

### GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU JACQUIN DENIS ET NADINE

Siège social : 2 Impasse des Combettes  
39110 MARNOZ  
Société civile au capital social variable de 121.959,21 €  
Agréé le 29 mars 2015  
sous le n° 39-1122  
R.C.S. Lons-Le-Saunier  
n° 380 699 611

### AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 30-04-2026 l'unique associée a décidé, la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable. Est nommé en qualité de liquidatrice Mme PERNOT Nadine épouse JACQUIN, demeurant : 5 Impasse des Murats – 39110 MARNOZ, et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au liquidateur. Le siège de la liquidation chez la liquidatrice, à savoir : 5 Impasse des Murats – 39110 MARNOZ. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis, la liquidatrice.

### INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Vincent CORNEILLE, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES(25115), Parc d'Activités, 1 rue des Combottes, CRPCEN 25011, le 13 mai 2026, contenant changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté de biens réduite aux acquêts entre :  
M. Sébastien Victor Julien FONTAINE et Mme Frédérique Brigitte VANDOURINE, demeurant ensemble à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX (39150) 3 rue Balbalo  
M. est né à LILLEBONNE (76170) le 8 août 1969,  
Mme est née à LILLE (59000) le 24 octobre 1970.  
Mariés à la mairie de PERENCHIES (59840), le 26 juin 1993 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Me Pierre-CHATELLIN, notaire à SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC (76430), le 14 juin 1993.  
Les oppositions seront à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Vincent CORNEILLE, notaire à POUILLEY-LES-VIGNES (25115) 1 rue des Combottes, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

### DOMAINE DES CARLINES

Société à responsabilité limitée au capital de 667 000,00 euros  
Siège social : 170 rue de la Fontaine, 39210 MENETRU-LE-VIGNOBLE  
822 581 187 RCS LONS LE SAUNIER

Par décision du 18 mai 2026, la société RBL SAVAGNIN est une société à responsabilité limitée au capital de 1 056 051,663725 euros, ayant son siège social 170 rue de La Fontaine, 39210 MENETRU-LE-VIGNOBLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 818 253 452 RCS LONS LE SAUNIER, représentée par Monsieur Patrick LIGERON en sa qualité de Gérant, a, en sa qualité d'associée unique de la Société DOMAINE DES CARLINES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société DOMAINE DES CARLINES au profit de la société RBL SAVAGNIN, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER situé au 295 Rue Georges Trouillot, 39000 Lons-le-Saunier.

Maître Amandine TARDY  
22 rue du Châtelet  
39160 SAINT AMOUR

Par testament olographe en date à VILLECHANTRIA (39320) le 5 mars 2019, Madame Georgette Albertine Mathilde COCHARD veuve de Monsieur Guy VERRON, en son vivant demeurant à VAL SURAN (39320) 10 rue de l'Ecole, née à LONS LE SAUNIER (39000) le 21 mars 1940, décédée à VIRIAT (01440) le 23 avril 2026, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Amandine TARDY Notaire à SAINT AMOUR (39160) suivant procès-verbal en date du 22 mai 2026 dont une copie authentique a été transmise au Greffe du Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Amandine TARDY, 22 rue du Châtelet, 39160 SAINT AMOUR.

### SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DE VAL D'ÉPY

Société à capital variable  
Siège social : Route de Florentia  
Nantey 39160 VAL-D'ÉPY  
Agréée N°14 576  
SIRET : 77840722100010

Rectificatif à l'annonce parue le 22/05/2026, il a lieu de lire : Notre AGO se réunira le vendredi 5 juin 2026, et non le 4 juin. Le reste de l'annonce est inchangée. Pour avis.

Monsieur Guy Roger Denis SALET, retraité, né à MOLAMBOZ (39600), le 15 janvier 1948 et Madame Danielle Odette LEBELLE, retraitée, née à SAINT MAUR DES FOSSES (94100), le 04 juin 1953, demeurant ensemble à SAINT CYR-MONTMALIN (39600), 5 rue du Bois, mariés à la Mairie de SAINT CYR-MONTMALIN (39600), le 12 juin 1971, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens présent et à venir avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Jean-Charles PERSICO, notaire à ARBOIS, le 23 mai 2026. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Jean-Charles PERSICO, notaire à ARBOIS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil. Me Jean-Charles PERSICO

### SCI CLEMENT LEBRUN

SCI au capital de 152 450 €  
Siège social : 194 rue de l'hospital  
39570 CHILLY LE VIGNOBLE  
RCS LONS-LE-SAUNIER 448 251 389

L'assemblée générale extraordinaire du 23/05/2026 a décidé à compter du 23/05/2026 de diminuer le capital social de 100 000 € par Attribution d'un actif apporté à un associé en le portant de 152 450 € à 52 450 €. Article 8 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS LONS-LE-SAUNIER.

Gilles Béjot, gérant

LEGALTYS  
Maître Antoine CONVERSEY  
3B rue du Miroir  
39200 SAINT-CLAUDE  
19 Avenue Jean Moulin  
39000 LONS-LE-SAUNIER

### CÔTÉ IMMO

Société civile en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 980 Rue Blaise Pascal  
39000 LONS LE SAUNIER  
Siège de liquidation :  
980 Rue Blaise Pascal  
39000 LONS LE SAUNIER  
819 972 852 RCS LONS LE SAUNIER

### AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société H2R, domiciliée 980 rue Pierre Hebmann, 39570 Montomrot, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lons Le Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur



Météo

MÉTÉO DE L'HERBE DU 18 AU 25 MAI 2026

Coup de chaleur au pâturage !

Un puissant anticyclone s'accompagne de fortes chaleurs avec des croissances d'herbe plus ou moins soutenues et surtout une évolution des stades entraînant un durcissement des plantes et l'augmentation des refus. Surveillez l'abreuvement au pâturage en période de forts besoins. Les chantiers de fenaisons quasi terminés en plaine et sur les plateaux, démarrent en montagne à la limite des 800°C cumulés avec des rendements modestes.

cette question. À terme, on espère pouvoir améliorer la qualité des foins grâce au nouveau séchoir à balles rondes qui permettra de récolter sur des fenêtres potentiellement plus réduites et de finaliser le séchage pour optimiser la récolte des légumineuses. L'idéal serait que des pluies reviennent sur la première quinzaine de juin pour encourager la repousse des pâtures et assurer une bonne coupe de regain ! »

Propos recueilli par Julie Petiteau, conseillère à la Chambre d'Agriculture du Jura  
Groupe Herbe Franche-Comté

Repères conduite troupeau	39 Foin	39 Ensilage	25-90 Foin	25-90 Ensilage	70 Foin Enrubannage	70 Ensilage
Lait par vache (kg/ VL)	25.6	25.9	27.2	39.5	26.7	29.2
TB (g / kg)	37.1	39.6	37.2	39.4	36.9	38.2
TP (g / kg)	34	33.9	34.5	33.7	34	33.9
Coût total ration (€ / 1000 kg de lait)	98	179	92	147	89	143.8
Coûts concentrés & mrx (€/1000 kg de lait)	60	114	57	87	57	85
g concentrés / kg de lait	167	274	146	199	168	217

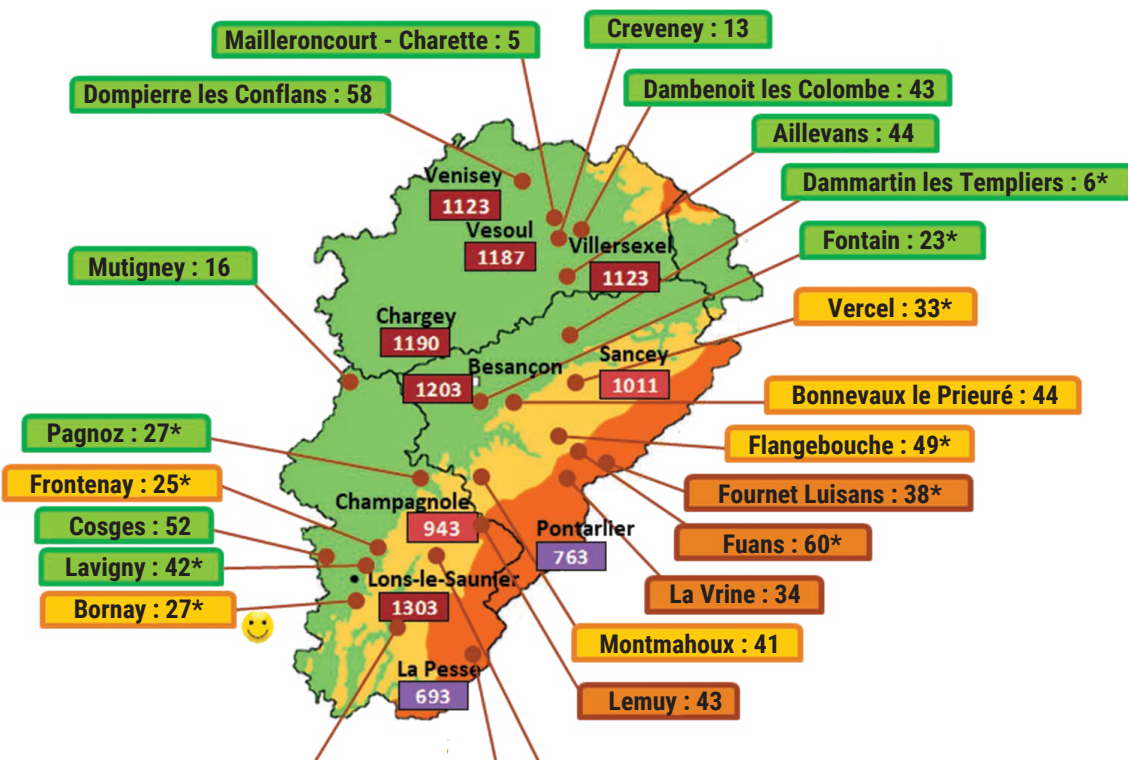
Point de vue de l'éleveur : GAEC Boudet (500 mètres d'altitude) à Bornay (39)

« Cette année nous avons sortis les Le pâturage se passe au mieux ce printemps, les croissances ont été bonnes et ont permis de débrayer deux parcelles qui ont été fauchées la semaine dernière avec le retour du soleil et de la chaleur. Les vaches ont une bonne production avec 27 kg de lait en moyenne, 38 de TP et 35 de TB. La complémentation journalière est de 2 kg de foin, 4 kg de céréales, 800 g de tourteau et 1 kg de VL2 en moyenne sur le troupeau.

Le mois de mai relativement froid a ralenti la croissance, les premiers foins ont un rendement assez faible. En contrepartie, on espère une qualité correcte ; l'analyse des fourrages permettra de répondre à

Lisez et faites lire  
**Le Jura Agricole et Rural :**  
[juragricole.com](http://juragricole.com)

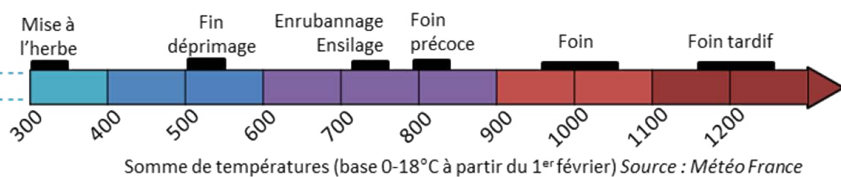
Résultats du 18 au 25 mai 2026



	Sols superficiels*		Sols profonds	
	Moy	Écart	Moy	Écart
Plaine	29	3	29	-6
Plateau	40	7	43	9
Montagne	46	5	-	-

Moy : Croissance moyenne en kg MS / jour/ha  
Écart : Écart à la courbe de référence de Franche-Comté

Repères indicatifs pour l'exploitation des prairies en °C cumulés au 01/02



MAITRE Jean-Charles PERSICO, NOTAIRE  
ETUDE Jean-Charles PERSICO

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 2 Juillet 2019, Monsieur Jean-Claude Valérie Joseph BLANC, né à CUISIA, le 22 juin 1943, demeurant à LONS LE SAUNIER (39000), 18 avenue Aristide Briand, célibataire, décédé à LONS LE SAUNIER, le 07 mars 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Charles PERSICO, suivant procès-verbal en date du 21 Mai 2026, dont une copie authentique a été adressée au greffe du tribunal judiciaire de LONS LE SAUNIER. Les oppositions sont à former en l'étude de Me CLERC-BARNABE notaire à LONS LE SAUNIER., notaire chargé du règlement de la succession.

INFO PRAIRIES

- Station de Pontarlier**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 5 mars 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 778°
- Station d'Arbois**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 7 février 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 1282°
- Station de Champagnole**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 22 février 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 943°
- Station de Lons-le-Saunier**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 7 février 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 1303°
- Station de La Pesse**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 9 mars 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 693°
- Station de Saint-Julien-sur-Suran**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport

d'azote 200° : atteint le 12 février 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 1098°

**Station de Tavaux**  
25.05.2026 (repère 01.01) apport d'azote 200° : atteint le 10 février 2026  
25.05.2026 (repère 01.02) : 1224°  
Repère des 200° sur la base du 1er janvier (apports d'azote).  
Pour rappel au niveau des autres repères de sommes de températures (repère 1er février), on a un démarrage de la végétation vers 200-250°. Il faut prévoir la mise à l'herbe vers 300-350° et arrêter le déprimage avant 500°. Pic de croissance de l'herbe vers 650°. Enfin, le stade début épiaison (repère pour la date de fauche) pour les prairies à bonne productivité est de 800°, le stade foin début floraison à 1000° et le stade floraison à 1200°.  
(Cumuls calculés à partir du 1er janvier et 1er février, base 0-18°C, à partir des températures moyennes journalières – Source : Météo France – Traitement chambre d'agriculture du Jura).

Renseignements : Sylvie Bombrun au 03-84-52-45-45 ou 07-87-05-44-84

**NOTEZ-LE**  
Dernier délai pour la parution de vos annonces légales le mardi 17h POUR UNE PARUTION PAPIER LE VENDREDI

ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE SUR NOTRE SITE INTERNET

[juragricole.com/les-annonces-legales/](http://juragricole.com/les-annonces-legales/)

Scannez-moi

